

ALLOCUTION DE M. JACQUES TORO SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA REFORESTATION A LA RÉUNION ORGANISÉE A LA FOIRE DE PARIS LE 9 MAI 1973 SUR LA COMMERCIALISATION DES ESSENCES DE CÔTE-D'IVOIRE

Le Colloque qui nous réunit aujourd'hui dans le cadre de la Foire de Paris et que j'ai l'honneur de présider, a pour objet de confronter les points de vue des professionnels du bois sur l'utilisation des nouvelles essences que les producteurs forestiers et les industriels de Côte-d'Ivoire souhaitent vendre sur les marchés européens.

Je me réjouis de constater que ce thème de réflexion vous a incités à venir nombreux participer à cette réunion, et je vous en remercie vivement.

Vous savez que la Commission des Communautés Européennes et le Gouvernement Ivoirien ont décidé d'entamer, en liaison avec les organismes professionnels du bois, une action commune pour la promotion des ventes, sur le marché européen, d'un certain nombre d'essences encore insuffisamment utilisées.

Il est inutile, je pense, de revenir sur l'intérêt de cette action qui a été largement développée et diffusée au cours des manifestations qui se sont déjà déroulées sur ce sujet. Je voudrais seulement rappeler qu'il s'agit, aussi bien pour les producteurs que pour les utilisateurs, d'élargir la gamme des essences exotiques proposées sur le marché dans une période marquée par une certaine pénurie de la matière première ligneuse, pénurie provenant d'ailleurs essentiellement de l'augmentation considérable de la consommation.

La promotion des essences nouvelles a fait l'objet d'un premier colloque, appelé réunion eurivoirienne, qui s'est tenu à Abidjan du 18 au 21 octobre 1972. Son but était de déterminer la liste des essences sur lesquelles doit porter l'effort de promotion, ainsi que la procédure à suivre pour faire connaître et apprécier ces bois aux utilisateurs.

Vous avez certainement eu connaissance de la liste de la dizaine d'essences qui ont été sélection-

nées suivant deux principaux critères : l'abondance de leurs réserves en Côte-d'Ivoire et la fiabilité de leurs qualités technologiques. Des professionnels ont pu être surpris en constatant que certaines des essences sélectionnées n'étaient pas vraiment nouvelles en ce sens qu'elles faisaient déjà l'objet d'un certain commerce. Nous avons estimé en effet qu'il existe des bois dont le potentiel de production est considérable et qui ne sont pas utilisés dans des quantités suffisantes, soit parce qu'ils souffrent d'une mauvaise réputation injustifiée, soit parce qu'on les réserve à des usages trop spécifiquement limités. L'action de promotion vise donc autant à améliorer l'image de marque de certaines essences qu'à faire connaître des bois entièrement nouveaux.

La procédure adoptée pour mener à bien cette action consiste à faire effectuer des essais sur les essences sélectionnées par le plus grand nombre possible d'utilisateurs, ces essais étant suivis techniquement par le CENTRE TECHNIQUE FORESTIER TROPICAL de Nogent-sur-Marne, et leurs résultats étant largement diffusés à travers les organes professionnels.

Déjà les essais réalisés dans notre pays ont abouti à la fabrication d'objets échantillons qui sont exposés dans le cadre de cette Foire de Paris, au stand de la Côte-d'Ivoire. Le Centre Ivoirien du Commerce Extérieur qui a conçu ce stand a cherché à rassembler un grand nombre d'utilisations possibles de ces bois qui débordent le cadre un peu étroit des usages habituellement réservés en Europe aux bois exotiques.

A l'occasion d'une séance de travail tenue le 8 mars 1973 à l'Ambassade de Côte-d'Ivoire à Bruxelles, le processus de la réalisation des essais en Europe a été réexaminé dans le sens d'une plus grande efficacité. Il a été décidé, en particulier, que les utilisateurs industriels seraient contactés directement de façon à ce qu'ils puissent effectuer le

plus rapidement possible les prestations envisagées.

Je suis certain, Mesdames et Messieurs, que vous êtes conscients de l'importance que revêt la promotion des essences peu ou pas exploitées non seulement pour l'avenir de la forêt ivoirienne, mais pour l'ensemble du commerce des bois tropicaux.

Cet intérêt est largement partagé par le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire qui en a fait un des axes de sa politique forestière, et qui entend mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour participer à l'effort commun.

Sur le plan technique, je veux rappeler l'existence du Centre Forestier de Divo, qui a été créé avec l'assistance des Nations Unies et qui participe déjà largement à toutes les expérimentations nécessaires pour promouvoir les nouvelles essences. Ce Centre est doté des moyens nécessaires pour pousser les essais jusqu'à la fabrication de pré-séries industrielles. Il collabore étroitement avec les utilisateurs et pourra ainsi leur communiquer des renseignements directement opérationnels.

Pour faciliter la circulation des informations techniques et commerciales, un service spécialisé va être créé au sein de mon département. Nous avons constaté, en effet, que de nombreux industriels européens étaient intéressés par les essences encore insuffisamment commercialisées, et désiraient s'en procurer. Mais, jusqu'à présent, il leur a été difficile, tout d'abord de savoir quelles sont les essences répondant aux qualités souhaitées et disponibles dans des quantités suffisantes, et ensuite, de trouver rapidement les partenaires commerciaux susceptibles de leur livrer les bois qui leur conviennent.

D'autre part, des exploitants délaissent des chantiers forestiers encore riches en essences secondaires, faute d'avoir été mis en relation avec des clients intéressés.

Il convient donc qu'un service serve de trait d'union entre les uns et les autres, et qu'il remplisse le rôle de banque de renseignements aussi bien pour les producteurs et les exportateurs ivoiriens que pour les importateurs et les utilisateurs européens. Ces renseignements porteront tant sur les grumes que sur les produits semi-finis et finis.

Il y a un peu plus de six mois, au cours de la séance de clôture de la Réunion Eurivoirienne, je rappelais que les objectifs que le Gouvernement s'étaient assignés pour obtenir une valorisation optimale de son capital forestier étaient de deux ordres : exploitation diversifiée de toutes les essences existantes et industrialisation de la branche. Ayant aujourd'hui un auditoire comprenant un plus grand nombre d'industriels, je voudrais développer ce double thème et insister sur la complémentarité des deux objectifs.

Dans notre esprit, la promotion des essences peu ou pas exploitées doit se faire à tous les stades de la transformation du bois, depuis la grume jusqu'aux produits semi-finis et finis.

Je me félicite de constater qu'il existe désormais en Europe un vaste marché pour les produits semi-finis fabriqués par nos jeunes industries. Je dirais même que dans le cas de certaines essences nouvelles, il est recommandé, pour des raisons techniques et économiques, qu'une première transformation soit effectuée à proximité des lieux de production, c'est le cas notamment des essences de conservation difficile à l'état brut.

Les objets échantillons qui sont exposés à la Foire de Paris ainsi que dans d'autres manifestations européennes, montrent que nos industries nationales sont, d'ores et déjà, prêtes à innover dans le domaine de la diversification des essences; et à occuper une place significative sur le marché international.

Pour qu'une part normale du bois ivoirien soit usinée localement, il nous a fallu apporter à nos industries un certain nombre de garanties, notamment en matière d'approvisionnement. Vous savez que la situation qui prévaut sur le marché international des bois tropicaux en grumes avantage les exportations au détriment des ventes locales.

À mesure que la demande extérieure se faisait plus pressante, les usines locales voyaient donc leurs difficultés s'accroître, à tel point que certaines d'entre elles ont vu leur existence menacée.

Pour assurer la survie de nos industries et pour donner les garanties souhaitées aux futurs investisseurs, le Gouvernement a dû prendre des mesures réglementaires qui se sont traduites dans les faits par l'obligation de fournitures de bois aux usines transformatrices, et ceci dans certaines proportions qui tiennent compte à la fois de la capacité de production existante et souhaitée des industries nationales et du maintien des courants d'exportation de grumes nécessaires au commerce international.

L'originalité de la mesure réside dans la souplesse de fixation des taux de fourniture qui s'adaptent à la situation conjoncturelle du marché tout en respectant l'option fondamentale du Gouvernement qui vise à l'industrialisation du secteur forestier.

Ainsi, pour ne pas compromettre l'effort de promotion entrepris sur certaines essences qui ne font pas encore l'objet d'une transformation locale, les a-t-on dispensées de toute obligation de fournitures.

Les professionnels européens n'ont donc pas lieu de s'inquiéter des mesures qui visent simplement à préserver les intérêts des industriels qui investissent en Côte-d'Ivoire et qui n'ont, en aucune façon, entraîné l'arrêt brutal des exportations de grumes que prédisaient certains. Au contraire, on a assisté depuis quelques mois à une augmentation considérable des échanges sur les essences diverses, ce qui est bien le but recherché par tous, notamment par les participants à ce Colloque.

L'augmentation des droits de sortie et des valeurs



mercuriales appliquée aux bois en grumes a pu être considérée comme un frein supplémentaire à l'exportation des grumes. Il faut, d'abord, remarquer que l'accroissement de la fiscalité est très loin de suivre l'évolution du marché.

Il est normal que l'Etat qui entend mettre en oeuvre une politique coûteuse d'aménagement

forestier et de reboisement, perçoive sur l'activité forestière des revenus qui soient en rapport avec le montant des transactions commerciales réalisées. Il convient de préciser enfin que les ajustements fiscaux qui sont effectués tiennent compte des facilités qui doivent être accordées aux exportations d'essences nouvelles.

* * *

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sans rappeler à nos partenaires industriels européens combien le Gouvernement de Côte-d'Ivoire est désireux que de nouveaux investissements aient lieu pour la transformation locale de son capital forestier.

La réalisation de notre Plan de Développement suppose une poursuite de la croissance industrielle, et pour ce faire, il est indispensable que toutes les possibilités offertes par nos richesses nationales soient exploitées.

L'industrialisation du secteur bois passe par la mise en place d'usines de transformation primaire — sciage, déroulage, tranchage — de grande capacité.

Les besoins en produits semi-finis sont tels en Europe que nous ne doutons pas de trouver des partenaires intéressés à réaliser de tels investissements. En outre, les conditions offertes par le Gouvernement dans le cadre du Code des Investissements offrent suffisamment d'avantages et de garanties pour que les industriels européens aient intérêt à venir installer des usines de transformation en Côte-d'Ivoire.

Il y a lieu de préciser que l'installation d'usines de transformation primaire représente pour la Côte-d'Ivoire un préalable indispensable certes, mais qui doit se prolonger obligatoirement par la fabrication de produits plus élaborés et à terme plus ou moins éloigné, suivant les secteurs par la vente de produits finis sur les marchés d'exportation.

Il n'est un secret pour personne que la valeur ajoutée par la première transformation est encore relativement modeste, alors que les articles prêts à être livrés à la consommation sont les seuls à valoriser la matière première de façon importante.

Au cours de l'étude des projets d'industries primaires, il est toujours tenu compte des prolongements que le promoteur entend donner à son activité de sciage ou de déroulage, et c'est pourquoi nous pensons qu'il est important que les menui-

siers et les fabricants de meubles s'intéressent à la création de nouvelles unités en Côte-d'Ivoire.

C'est d'un apport technologique autant que d'un apport de capitaux dont a besoin la Côte-d'Ivoire dans le domaine du bois, et nous espérons que notre appel sera entendu.

La question qui ne manquera pas d'être soulevée concerne les garanties d'approvisionnement en matières premières données aux nouveaux industriels. Sur le plan général, le potentiel de bois disponible est suffisant pour alimenter de nombreux complexes intégrés.

Les derniers inventaires régionaux montrent que les usines qui peuvent s'intéresser à une large gamme d'essences ont de grandes possibilités d'expansion.

Je profite de cette occasion pour lancer un appel au Fonds Européen de Développement ou à tout autre organisme d'aide susceptible d'apporter sa contribution à nos opérations d'inventaire qui sont les conditions indispensables à l'aménagement du territoire forestier que nous envisageons.

Pour assurer la fourniture des usines, le Gouvernement compte d'abord sur le système de régulation globale que constituent les obligations imposées aux exportateurs, et ensuite, sur les associations qui devront se créer entre les industriels et les exploitants forestiers nationaux regroupés. Dans la mesure où les producteurs pourront recevoir une rémunération normale, ce type de procédure ne soulèvera aucune difficulté particulière.

Cette introduction m'aura permis, Mesdames et Messieurs, de replacer les efforts en vue de la production des essences nouvelles dans le cadre de la politique forestière générale du Gouvernement de la Côte-d'Ivoire. Je souhaite qu'au cours de ce Colloque vous exprimiez vos points de vue sur ces problèmes avec toute la franchise souhaitable de façon que notre réunion contribue efficacement à améliorer la structure des échanges internationaux des bois tropicaux.